

De: FORCES PERIGORD <forces_perigord@laposte.net>
Objet: Projet éolien d'Iberdrola à Orliac (Dordogne)
Date: 10 novembre 2024 à 15:13:32 UTC+1
À: Jean-Louis Bal <jeanlouis.bal@agirpourleclimat.net>

Monsieur le Président,

Je suis venu vous parler lorsqu'il a été mis fin à la réunion du 6 novembre à Orliac.

Je vous signale que notre collectif FORCES PÉRIGORD s'est déjà étonné du lancement en 2019 par Nordex (devenu RWE) de sept projets éoliens en Dordogne dans un communiqué du 21 janvier 2020 : « Curieusement, cette société semble s'affranchir du manque de consensus flagrant sur de tels projets dans notre département ainsi que de l'absence des conditions élémentaires pour les réaliser : le vent et l'espace » (voir in fine le communiqué complet de FORCES PÉRIGORD).

Depuis cette date :

- la totalité des projets de Nordex-RWE a été abandonnée (N.B. Au total dans le département, vingt-trois projets éoliens ont été abandonnés par les développeurs) ;
- le conseil départemental a renouvelé son opposition à l'éolien en Dordogne à l'unanimité le 11 février 2022 ;
- le pôle départemental des énergies renouvelables de la Dordogne a expliqué le 25 septembre 2023 pourquoi il n'y avait pas d'éoliennes en Dordogne : vent faible, habitat très diffus, forts enjeux de biodiversité, densité patrimoniale (« la Dordogne est, après Paris, le second département pour le nombre de monuments classés ou inscrits ») ;
- une prérogative a été reconnue aux élus locaux par la loi APER de mars 2023 : ce sont les conseils municipaux qui désignent les zones d'accélération des ENR dans leur territoire, en accord avec leurs administrés ; or, en Dordogne, aucune commune n'a retenu l'éolien.

De plus :

- les cinq enquêtes publiques qui ont eu lieu sur des projets éoliens en Dordogne ont recueilli, en moyenne, 1500 avis défavorables représentant 96% des observations ;
- le comité technique des énergies renouvelables de la Dordogne a estimé que le risque incendie de forêt est aggravé de manière très significative par les projets éoliens en raison de l'impossibilité de survol des bombardiers d'eau dans un rayon de 600 mètres autour de chaque mât et précise que le renforcement de la défense incendie au sol ne remplace pas l'intervention aérienne.

D'où notre interrogation sur les raisons qui ont conduit Iberdrola à vouloir lancer un projet en Dordogne dans ce contexte.

Nous pensons que ce projet est contraire aux intérêts d'Iberdrola, qui risque d'y perdre du temps et de l'argent.

Cordialement,
Thierry Bonne, porte-parole du collectif
FORCES PÉRIGORD
Ensemble pour un Périgord sans éoliennes
forces_perigord@laposte.net

Créé en 2016, le collectif « Forces Périgord » rassemble les associations de Dordogne opposées à l'implantation d'éoliennes lorsqu'elles sont imposées contre la volonté de la population et des élus locaux et qu'elles sont développées en dépit de leur inadaptation au Périgord, alors qu'il existe des solutions alternatives bien adaptées et acceptées.

Communiqué de FORCES PÉRIGORD du 21 janvier 2020

Offensive éolienne de Nordex en Dordogne : la contre-offensive populaire est en marche !

La société allemande Nordex, qui était absente de Dordogne jusque-là, a lancé au moins sept projets éoliens en Dordogne en 2019 : Champs-Romain et Savignac-de-Nontron ; Beleymas ; Piégut-Pluviers et Busserolles ; Saint-Pardoux-la-Rivière ; Les Lèches et Saint-Géry ; Boisse ; Mazeyrolles et Capdrot.

Curieusement, cette société semble s'affranchir du manque de consensus flagrant sur de tels projets dans notre département ainsi que de l'absence des conditions élémentaires pour les réaliser : le vent et l'espace (voir annexe).

Sur les 7 prospections connues de Nordex :

- A Champs-Romain (Nordex & Engie), le conseil municipal **s'est prononcé contre** le 22 mars 2019.
- Le maire de Beleymas, près de Vergt, s'était laissé séduire sans aucune concertation préalable, des parcelles lui appartenant étant impliquées dans le projet, mais **son conseil l'a désavoué** en mai 2019 sous la pression d'opposants.
- A Piégut-Pluviers, dans le nord du département, le conseil municipal, après un débat éclairé, **s'est prononcé contre** le projet le 11 juin 2019.
- A Saint-Pardoux La Rivière, le conseil municipal **s'est prononcé contre** le 25 juillet 2019.
- Le conseil municipal des Lèches, près de Mussidan, s'est prononcé favorablement au projet le 30 août 2019 sans aucune concertation en amont et sans débat contradictoire. Quatre conseillers sont intéressés personnellement au projet. Une association - Défense de la forêt du Landais – vient de se créer et a remporté une forte adhésion à sa première réunion publique aux Lèches le 10 janvier 2020.
- A Boisse, à côté d'Issigeac, plusieurs initiatives d'opposants sont en cours dont la création d'une association, Vent debout – Non aux éoliennes en Périgord pourpre, qui tient sa première réunion le 24 janvier à 20h30 à la Maison des Services d'Issigeac.
- Nous venons d'apprendre que le conseil municipal de Mazeyrolles (entre Monpazier, Biron et Villefranche du Périgord) a délibéré le 23 mai 2019 en faveur d'un projet de 8 éoliennes de 200 mètres de haut. Le maire, le premier adjoint et un conseiller municipal sont propriétaires de parcelles dans la zone d'étude.

*Comme le Président de la République l'a précisé lors de la table ronde du 14 janvier 2020 à Pau sur l'Écologie dans nos territoires, FORCES PÉRIGORD réaffirme son souhait de participer à la transition écologique avec **des solutions locales qui font l'objet d'une concertation préalable et d'un consensus** (voir document joint opposition-propositions).*

Le collectif FORCES PÉRIGORD

ANNEXE

Les signaux adressés aux développeurs éoliens en Dordogne de 2011 à 2017 (17 projets) ont été clairs.

Il y a absence de consensus :

- **De très nombreux élus de la Dordogne se sont prononcés contre ces projets** : le conseil départemental, les parlementaires, des conseillers régionaux, plusieurs dizaines de conseils municipaux.
- **Des acteurs incontestables du département ont tiré la sonnette d'alarme** : Vieilles Maisons Françaises (VMF 24) ; Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF 24) ; Syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air (SDHPA 24) ; Gîtes de France Dordogne ; Sites en Périgord ; Société d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO 24 - affiliée à France Nature Environnement – FNE) ; Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne (FDC 24) ; Association des chasseurs d'oiseaux migrateurs de la Dordogne (ACOM 24).
- **La population a été très active** : la participation aux enquêtes publiques a été forte et éclairée. Deux manifestations, à Nontron et à Saint-Aulaye, ont rassemblé 500 personnes dont de nombreux élus.

A cette absence de consensus s'ajoutent deux inconvénients majeurs de l'éolien en Dordogne :

- **L'absence de vent suffisant**, qui conduit à envisager des éoliennes de 200 mètres de haut et plus, ce qui a un impact, à plusieurs dizaines de kilomètres, sur les paysages du Périgord, atout inestimable à protéger.
- **L'absence d'espace suffisant**, qui conduit à envisager les éoliennes en Dordogne à moins de 1500 mètres des habitations, ce qui devrait être exclu compte tenu de la hauteur des éoliennes et des impacts sonores et visuels dont les conséquences sur la santé sont avérées.

9 projets ont été abandonnés en raison de l'opposition, pour atteinte à la biodiversité ou pour insuffisance de vent :

La Roche-Chalais (Abo Wind) ; Pensol et Saint-Saud-Lacoussière (EDPR) ; Beaussac (Abo Wind) ; Saint-Aulaye-La-Latière (Abo Wind) ; Sainte-Orse, Temple-Laguyon et Azerat (Theolia/Futuren) ; Firbeix (Valeco) ; Sceau-Saint-Angel (Valeco) ; Saint-Geyrac et Rouffignac ; Saint-Vincent-Jalmoutiers (Abo Wind).

Pourquoi, dans ces conditions, Nordex vient-il prospecter en Dordogne ?

Nordex utilise une méthode bien rodée chez les développeurs éoliens :

- **La prospection est discrète et se fait sans aucune concertation préalable de la population.**
- **Des maires sont démarchés** en leur présentant des promesses de revenus fiscaux (notamment l'IFER) pour les collectivités territoriales.
- Les promesses de bail sont présentées à la signature sans que le propriétaire démarché bénéficie d'une information préalable suffisante sur ce **contrat totalement asymétrique**, qui enlève la liberté au propriétaire et la conserve au développeur.